

## Quelle est la liste des prestations et services pouvant être effectués par le Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage ?

Analyses, essais pour évaluer la conformité des produits mis sur le marché et destinés à l'exportation;

- Évaluation de la qualité et de la conformité des emballages au profit des opérateurs économiques;
- Assistance technique aux opérateurs économiques concernant l'application des labels de qualité, la certification et l'accréditation;
- Assistance technique aux entreprises en matière de recherche appliquée et expérimentale visant à améliorer la qualité des produits;
- Réalisation d'études techniques et accompagnement des opérateurs économiques dans la création et l'exploitation de laboratoires d'analyse et d'essais;
- Organisation de formations de comparaison inter-laboratoires pour évaluer la précision des résultats d'analyse ;
- Organisation de formations pour améliorer et actualiser les connaissances en matière de contrôle analytique des produits;

## Comment sont réalisés les travaux et services à titre onéreux?

- Les travaux et prestations sont réalisés à titre onéreux, sur la base de contrats, de commandes, de marchés ou de conventions, avec des personnes physiques ou morales, publics ou privés, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Toute demande de réalisation de prestation de services est introduite auprès de la Direction Générale du Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage.



[cacqe\\_dg@cacqe.dz](mailto:cacqe_dg@cacqe.dz)



Les travaux et prestations pouvant être effectués par le Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage, à titre onéreux



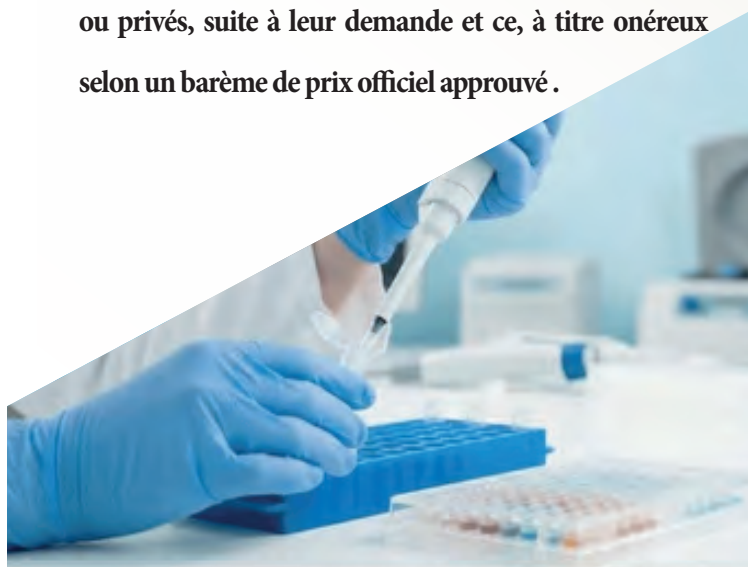
## Cadre législatif et réglementaire

- Loi n° 03-09 du 25 février 2009, modifiée et complétée, relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes ;
- Décret exécutif n° 412-98 du 7 décembre 1998, fixant les modalités d'affectation des revenus provenant des travaux et prestations effectués par les établissements publics, en sus de leur mission principale ;
- Décret exécutif n° 147-89 du 8 août 1989, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement du Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage ;
- Arrêté du 7 juin 2021 fixant la liste des travaux et prestations pouvant être effectués par le Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage, à titre onéreux.



## Que signifie l'expression prestations et services à titre onéreux ?

Ensemble des travaux techniques, scientifiques et analytiques et de contrôle que le Centre effectue au profit des tiers, personnes physiques ou morales, publics ou privés, suite à leur demande et ce, à titre onéreux selon un barème de prix officiel approuvé .



## Quels sont les objectifs ?

- Assurer le contrôle de la qualité des produits mis sur le marché et vérifier leur conformité aux normes et réglementations en vigueur;
- Contribuer à la protection du consommateur et à la préservation de sa santé et de sa sécurité contre les risques liés à la non-conformité des produits.

Apporter un soutien aux opérateurs économiques à travers la réalisation des analyses et tests nécessaires pour prouver la conformité de leurs produits ;

Renforcer les compétences des ressources humaines par la formation, pour les opérateurs économiques et les administrations publiques dans le domaine du contrôle de la qualité et de la conformité ;

Transfert du savoir et de l'expérience technique et scientifique liés aux analyses de laboratoire, aux méthodes d'essai et aux normes approuvées afin d'améliorer la qualité des produits et services ;

Fournir une expertise technique et scientifique dans les domaines des essais et du contrôle technique ;

Contribuer au développement et à la promotion de la culture de la qualité et du respect des exigences réglementaires et des normes nationales et internationales .